

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2024/32/FIN/CCAS

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

OBJET : FINANCES
COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2024, s'est réuni dans la salle de réunion du Cosec de la Ville de Portivechju – Rue Pierre de Coubertin, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Président.

Etaient présents : Michel GIRASCHI, Paule COLONNA CESARI, Vincent GAMBINI, Jean LORENZONI, Anne TOMASI, Laetitia MANNONI, Nathalie CASTELLI, Samad EL MOUSSAOUI, Irène FERRARI, Natacha SANTUCCI, Marc-Antoine FILIPPI, Etienne CESARI.

Absents : Jean-Christophe ANGELINI, Didier LORENZINI, Nathalie MAISETTI.

Secrétaire de séance : Jean LORENZONI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président du C.C.A.S. soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant.

Le compte administratif est un document de synthèse qui représente les résultats de l'exécution du budget. Il intervient après la transmission du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Ainsi, le Conseil d'administration, en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, est invité à se prononcer, après examen des opérations consignées dans le compte administratif rappelées comme suit :

Budget	Résultats exercice 2023		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2022		Solde exécution 2023	Solde exécution 2023	Solde exécution 2023
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Principal	-41 046,76 €	12 929,86€	93 423,08 €	-22 765,40 €	52 376,32 €	-9 835,54 €	42 540,78 €

Le Conseil d'Administration,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif et ses décisions modificatives,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de donner acte au Président de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2023, document annexé à la présente délibération et comportant le compte administratif.

ARTICLE 2 : de constater pour le compte administratif visé à l'article 1, un total d'opérations budgétaires comme suit :

Budget	Résultats exercice 2023		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2022		Solde exécution 2023	Solde exécution 2023	Solde exécution 2023
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Principal	-41 046,76 €	12 929,86€	93 423,08 €	-22 765,40 €	52 376,32 €	-9 835,54 €	42 540,78 €

ARTICLE 3 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 4 : d'approuver le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes : pour	12
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Par délégation du Président,
Le Président du C.C.A.S.

Jean-Christophe ANGELINI